



Conseil d'administration du STIF  
7 juillet 2010  
Communiqué de synthèse

Le Conseil d'Administration du STIF sous la présidence de Jean-Paul Huchon, a voté plusieurs mesures dont :

❖ **Contrats, conventions financières**

- **Présentation des indicateurs de la régularité dans les transports publics** (cf communiqué de presse)

Les entreprises de transports se sont engagées par contrats avec le STIF à fournir aux franciliens un certain niveau de qualité de service.

Cette qualité de service est mesurée par plusieurs indicateurs qui s'intéressent principalement à deux domaines distincts : la **régularité** et le **confort** du voyageur. Ces indicateurs sont soumis à un système d'incitation financière, de type bonus-malus, qui sont appliqués annuellement.

- **Le conseil du STIF vote un avenant au contrat avec la RATP**

Cet avenant propose l'intégration, dans le contrat 2008-2011, des décisions du conseil intervenues au cours de l'année 2009. Il s'agit notamment des décisions relatives aux modifications d'offres pérennes telles que le prolongement du T2 à la Porte de Versailles ou les renforcements de bus.

Par ailleurs, l'avenant prévoit la mise en œuvre de modifications contractuelles prévu au contrat qui ont été débattues au cours de l'année 2009. L'avenant intègre notamment des modifications relatives à la qualité de service. Il définit la mise en place d'un **système d'incitation spécifique aux RER A et B (co exploitation SNCF et RATP)** pour l'atteinte des objectifs de régularité. De même il introduit un **nouvel indicateur mesurant la production réalisée aux heures de pointe dans le métro parisien, plus respectueux du ressenti des voyageurs.**

❖ **Grands projets d'investissement**

- **Bilan de la concertation sur le projet de désaturation de la ligne 13 par la ligne 14** (cf communiqué de presse)

Le Conseil du STIF a approuvé à l'unanimité le bilan de la concertation sur le projet de désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14.

Elle s'est déroulée du 11 janvier au 13 février 2010 sous l'égide d'un garant, Monsieur Michel GAILLARD. Les moments forts de cette concertation auront été les 6 réunions publiques (plus de 1000 participants) et les 3 rencontres voyageurs, directement en station (plus de 400 voyageurs).

Le STIF se réjouit de la richesse et de la pluralité de cette concertation, qui a mobilisé un large public et l'ensemble des acteurs (associations, élus, usagers, ...). L'ensemble du bilan de la concertation préalable et du rapport du garant Monsieur Michel GAILLARD seront consultables sur internet mi juillet : [www.stif.info](http://www.stif.info) / [www.desaturationdelaligne13.com](http://www.desaturationdelaligne13.com)

Afin de continuer sans attendre les travaux sur ce dossier, le Conseil du STIF autorise également la Directrice générale à signer deux marchés afin de poursuivre les études du projet. Ces études permettront de passer à l'étape suivante avec la rédaction du schéma de principe et du dossier d'enquête publique.

Contact Presse :

Sébastien Mabilille › 01 47 53 28 42 › 06 15 39 21 58 › [sebastien.mabilille@stif.info](mailto:sebastien.mabilille@stif.info)

- **Prolongement de la ligne 11 : concertation avec le public en septembre**  
(cf communiqué de presse)

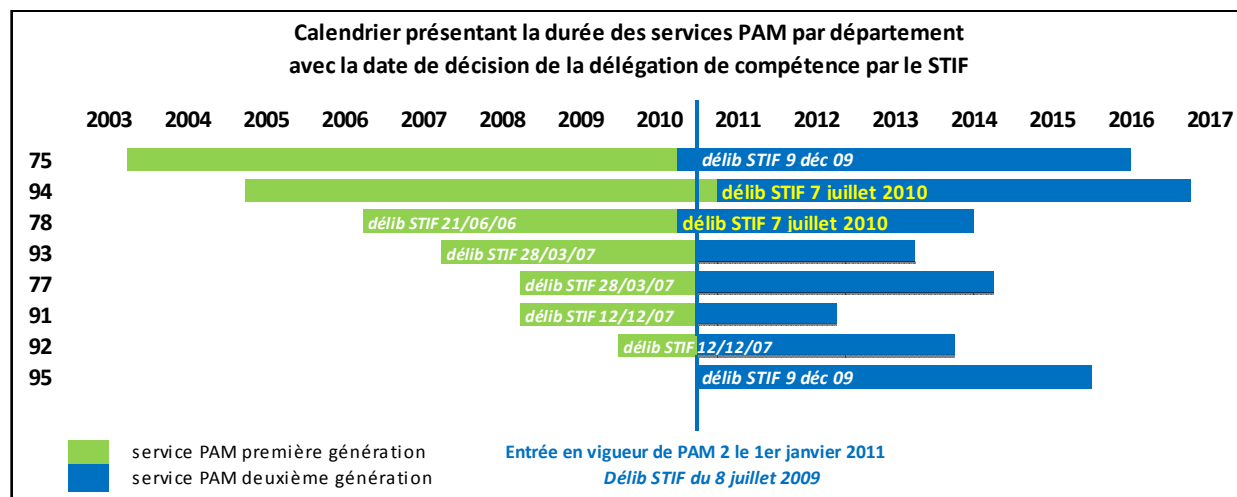
Après différentes études, le 21 décembre 2009, le STIF a saisi la Commission nationale du débat public pour connaître les modalités à suivre dans le cadre de ce projet. La CNDP, par sa décision du 3 février 2010, a recommandé l'organisation d'une concertation avec garant, le STIF étant maître d'ouvrage de la concertation.

Enfin, la CNDP a nommé le 7 avril 2010 M. Jean-Pierre Tiffon garant de cette concertation. **Le Conseil du STIF à l'unanimité en approuve aujourd'hui les modalités.**

#### ❖ Offre de transport

- **Harmonisation du réseau PAM**

Lors du Conseil du 8 juillet 2009, le STIF a adopté à l'unanimité un nouveau règlement régional harmonisant et améliorant le fonctionnement des services PAM au niveau régional. A cette occasion les tarifs ont été revus (montants et modalités de calcul) ainsi que les plafonds de financement pour les collectivités partenaires (Départements – RIF – STIF). Pour des raisons de coordination et de cohérence, les nouvelles règles, tarifaires et financières, découlant de l'application de ce règlement régional, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.



Aujourd'hui, tous les départements d'Ile-de-France ont délégation de compétence pour mettre en place un service PAM. Sept services fonctionnent déjà et le dernier, celui du Val d'Oise, devrait être inauguré au début de l'année 2011.

Le Conseil du STIF du 9 décembre dernier a approuvé la délégation de compétence aux départements de Paris et du Val d'Oise. Les départements des Yvelines et du Val de Marne sollicitent à leur tour le STIF pour obtenir le renouvellement de leur délégation de compétence, leur permettant de poursuivre le service sur leur périmètre.

Afin d'optimiser la mise en œuvre du nouveau règlement régional fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Conseil a autorisé les départements des Yvelines et de Paris (qui renouvellent leur contrat d'exploitation du service respectivement en octobre et novembre 2010) à appliqué le règlement de manière légèrement anticipée. Le département du Val-de-Marne qui renouvelle son contrat d'exploitation en mars 2011 n'appliquera le règlement qu'à partir de cette date.

Le département du Val d'Oise appliquera le nouveau règlement régional dès la mise en place de son service. Les quatre autres départements doivent, par avenant, modifier leurs contrats d'exploitation en cours pour s'y conformer au 1<sup>er</sup> janvier 2011.



- **Création de deux nouvelles lignes Mobilien** *(cf communiqué de presse)*

Afin de faciliter l'accès aux pôles d'activités régionaux, le Conseil du STIF a autorisé la mise en exploitation de deux nouvelles lignes Mobilien pôle à pôle : « Persan-Roissy Charles de Gaulle » et « Les Mureaux – Montigny le Bretonneux »

- **TZen : du concept à la mise en œuvre** *(cf communiqué de presse)*

Défini par le STIF en 2009 afin de répondre aux évolutions des modes de vie et de déplacement des Franciliens, le concept du T Zen s'ancre dans la réalité. En effet le conseil du STIF a approuvé à l'unanimité l'acquisition du matériel roulant destiné à la première ligne de T Zen d'Ile-de-France « Sénart-Corbeil ».

#### ❖ **Qualité de service**

- **Réhabilitation de deux Parcs Relais** *(cf communiqué de presse)*

Le Conseil du STIF finance des actions concrètes et immédiates pour faciliter l'intermodalité avec la réhabilitation des Parcs Relais de Boissy Saint Léger (94) et des Beaudottes (Sevran-93).

Cette opération consiste en une réhabilitation complète de ces deux ouvrages, intégrant une meilleure articulation entre le Parc Relais et les autres équipements de ces deux pôles, dont les gares routières, et qui prévoit un niveau de qualité de service conforme aux réglementations en vigueur et au référentiel de service STIF.